



FORMATION AIPR ENCADRANT

Autorisation d'intervention à proximité des Réseaux (DT-DICT)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Être capable d'acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique. ✓ Être capable de comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires.
PUBLIC CONCERNE	Encadrant : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux) et encadrant les chantiers de travaux
PRE-REQUIS	Aucun prérequis
MODALITES D'ORGANISATION : DUREE DE LA FORMATION EFFECTIF DELAI D'ACCES	<p>Durée : 7 heures, soit 1 jour (6 heures de formation et 1 heure d'évaluation)</p> <p>Effectif : 4 à 10 participants</p> <p>Délai d'accès : 24 heures minimum</p>
LIEU DE FORMATION	<p>MAGER PRO – 1 Impasse du Marraud – 10600 Barberey-Saint-Sulpice (en inter)</p> <p>MAGER PRO – 6 rue Rieg – ZI Farman – 51100 REIMS (en inter)</p> <p>Ou</p> <p>Chez le Client (en intra)</p>
MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation ✓ Cas pratiques adaptés à l'environnement de l'entreprise (exercices et simulations) ✓ Un livret de formation pour chaque stagiaire
PROFIL DU/DES FORMATEUR(S)	<p>Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.</p> <p>Le formateur est désigné en fonction des plannings.</p>
MOYENS TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Salle, ✓ Livret relatif à la catégorie ou à la formation
MODALITES D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Évaluation : Passage de l'évaluation par QCM à l'issue de la formation ✓ Attestation : Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (en cas de réussite au QCM). Représentation immédiate en cas d'échec.
TARIF	Nous consulter
ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES	Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.
CONTACT	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Service administratif : 03.25.73.58.85

<p>CONTENU DE LA FORMATION</p> <p>AIPR Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux</p> <p>construire sans détruire www.travaux-energie.com</p> <p>MAGER PRO maîtrise et gestion des RISQUES PROFESSIONNELS</p>	<p>✓ Formation Théorique / Pratique</p> <p>Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)</p> <p>Contexte et réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux de la réglementation anti endommagement de réseaux • Les obligations des différents acteurs • Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU) • Les règles spécifiques de prévention selon tes types de travaux • La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables <p>La mise en œuvre du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents nécessaires sur un chantier • Les piquetages et marquages au sol • Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux • Le guide technique: présentation et mode d'emploi • Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier • Les consignes spécifiques pour les travaux urgents <p>Savoir préparer son intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques • Les différentes classes de plan • Lectures de plan et nomenclature des réseaux • Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux • Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux <p>Travailler à proximité des réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux • L'apport éventuel des exploitants • Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux • Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés • Les conditions de recours à l'arrêt de chantier <p>EN CAS D'ANOMALIES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures à respecter en cas d'accident • La règle des 4A • Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise
--	--